



# Sommaire des produits

# VIE ET MALADIE

RÉSERVÉ AUX CONSEILLÈRES ET AUX CONSEILLERS

Assurance et placements

Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>





**Nous aidons les familles et les entreprises canadiennes à se constituer un patrimoine et à protéger leur sécurité financière depuis 1923.**

**Parmi les 10<sup>1</sup> principaux assureurs vie au Canada, l'Empire Vie, dont le siège social se situe à Kingston, en Ontario, est connue<sup>2</sup> pour son intégrité, son service personnalisé, sa saine gestion financière, sa solidité et sa capitalisation ainsi que sa technologie de pointe.**

**Nous nous sommes imposés comme partenaire de confiance en étant un moteur d'innovation, en soutenant les collectivités, en favorisant la diversité et l'inclusion et en offrant des solutions simples, rapides et faciles créées par des Canadiens et des Canadiennes et axées sur les besoins de ceux-ci.**

<sup>1</sup> Selon le total des actifs dans les documents du 31 décembre 2022 déposés auprès du BSIF.

<sup>2</sup> Étude sur les produits d'assurance vie individuelle au Canada, NMG Consulting, avril 2023.

# Assurance vie temporaire et permanente sans participation

	Solution TRA <sup>MD</sup>	Solution 10 <sup>MD</sup> /15 <sup>MC</sup> /20 <sup>MD</sup>	Solution 25 <sup>MD</sup> /30 <sup>MD</sup>
<b>Description du produit</b>	Assurance vie temporaire transformable et renouvelable annuellement	Assurance vie temporaire de 10 ans, de 15 ans ou de 20 ans transformable et renouvelable	Assurance vie temporaire de 25 ans ou de 30 ans, transformable et renouvelable annuellement par la suite
<b>Profil de la clientèle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protection d'assurance vie temporaire à faible coût</li> <li>Régime pour une personne envisageant d'améliorer son état de santé ou planifiant obtenir un produit d'assurance permanente ou temporaire sur une plus longue période</li> </ul>	Protection d'assurance vie temporaire à court ou à plus long terme répondant à divers besoins, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>paiement de l'hypothèque et des dettes</li> <li>planification d'une petite entreprise</li> </ul>	Protection d'assurance vie temporaire à long terme répondant à divers besoins, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>paiement de l'hypothèque, des dettes et des derniers frais</li> <li>remplacement du revenu familial</li> </ul>
<b>Âges à l'établissement (à l'anniversaire le plus proche)</b>	De 18 à 65 ans	Solution 10 : de 18 à 75 ans Solution 15 : de 18 à 70 ans Solution 20 : de 18 à 65 ans	Solution 25 : de 18 à 60 ans Solution 30 : de 18 à 55 ans
<b>Durée de la protection</b>	Viagère, entièrement libérée à l'âge de 100 ans	Viagère, entièrement libérée à l'âge de 100 ans	Viagère, entièrement libérée à l'âge de 100 ans
<b>Protection minimale</b>	25 000 \$	25 000 \$ jusqu'à 65 ans 10 000 \$ de 66 à 75 ans	25 000 \$
<b>Protection maximale</b>	499 999 \$	20 000 000 \$	20 000 000 \$
<b>Montant de protection maximal pour les ventes à distance</b>	20 000 000 \$		
<b>Classification des risques</b>	Tous les montants <ul style="list-style-type: none"> <li>Standard non-fumeur</li> <li>Standard fumeur</li> </ul>	Tous les montants <ul style="list-style-type: none"> <li>Standard non-fumeur</li> <li>Standard fumeur</li> </ul> <b>1 000 001 \$ et plus si une analyse des fluides est fournie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élite non-fumeur</li> <li>Privilégié non-fumeur</li> <li>Privilégié fumeur</li> </ul>	Tous les montants <ul style="list-style-type: none"> <li>Standard non-fumeur</li> <li>Standard fumeur</li> </ul> <b>1 000 001 \$ et plus si une analyse des fluides est fournie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élite non-fumeur</li> <li>Privilégié non-fumeur</li> <li>Privilégié fumeur</li> </ul>
<b>Type de protection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vie unique</li> <li>Conjointe payable au premier décès (2 personnes assurées)</li> <li>Conjointe payable au dernier décès (2 personnes assurées)</li> <li>Vie multiple (2 personnes assurées)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vie unique</li> <li>Conjointe payable au premier décès (2 personnes assurées)</li> <li>Conjointe payable au dernier décès (2 personnes assurées)</li> <li>Vie multiple (2 personnes assurées)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vie unique</li> <li>Conjointe payable au premier décès (2 personnes assurées)</li> <li>Conjointe payable au dernier décès (2 personnes assurées)</li> <li>Vie multiple (2 personnes assurées)</li> </ul>
<b>Primes</b>	Taux de primes garantis dont les primes sont nivelées pour les trois premières années, puis augmentent annuellement. La prime augmente pour la dernière fois au moment du renouvellement à l'âge de 85 ans.	Taux de primes garantis augmentant tous les 10 ans pour Solution 10, tous les 15 ans pour Solution 15 et tous les 20 ans pour Solution 20. La prime augmente pour la dernière fois au moment du renouvellement après l'âge de 75 ans pour Solution 10, après l'âge de 70 ans pour Solution 15 et après l'âge de 65 ans pour Solution 20.	Taux de primes garantis dont les primes sont nivelées pour les 25 premières années pour Solution 25 et pour les 30 premières années pour Solution 30, puis augmentent annuellement. La prime augmente pour la dernière fois à l'âge de 85 ans.
<b>Paliers de primes</b>	Moins de 100 000 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ à 499 999 \$	Moins de 100 000 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ à 499 999 \$ 500 000 \$ à 999 999 \$ 1 000 000 \$ et plus	Moins de 100 000 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ à 499 999 \$ 500 000 \$ à 999 999 \$ 1 000 000 \$ et plus
<b>Frais de police annuels</b>	50 \$ (régime de base), 0 \$ (avenant)	50 \$ (régime de base), 0 \$ (avenant)	50 \$ (régime de base), 0 \$ (avenant)
<b>Facteur modal pour la prime mensuelle</b>	0,09	0,09	0,09
<b>Transformation</b>	Jusqu'à l'âge de 75 ans	Jusqu'à l'âge de 75 ans	Jusqu'à l'âge de 75 ans
<b>Options de transformation</b>	Solution 100 <sup>MD</sup> , AssurMax <sup>MD</sup> , Optimax Patrimoine <sup>MD</sup> ou Temporaire à 100 ans	Solution 100, AssurMax, Optimax Patrimoine ou Temporaire à 100 ans	Solution 100, AssurMax, Optimax Patrimoine ou Temporaire à 100 ans
<b>Valeurs de la police</b>	s. o.	s. o.	s. o.
<b>Garanties complémentaires offertes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exonération des primes</li> <li>Assurabilité garantie</li> <li>Décès et mutilation accidentels</li> <li>Protection vie pour enfants</li> <li>Protection maladies graves pour enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exonération des primes</li> <li>Assurabilité garantie</li> <li>Décès et mutilation accidentels</li> <li>Protection vie pour enfants</li> <li>Protection maladies graves pour enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exonération des primes</li> <li>Assurabilité garantie</li> <li>Décès et mutilation accidentels</li> <li>Protection vie pour enfants</li> <li>Protection maladies graves pour enfants</li> </ul>
<b>Avenants d'assurance offerts</b>	Série Solution <sup>MC</sup> Protection MG <sup>MD</sup> et Protection MG Plus <sup>MD</sup> Protection crédit pour invalidité <sup>MC</sup> de l'Empire Vie	Série Solution Protection MG et Protection MG Plus Protection crédit pour invalidité de l'Empire Vie	Série Solution Protection MG et Protection MG Plus Protection crédit pour invalidité de l'Empire Vie



# Assurance vie permanente sans participation

## Solution 100

## Temporaire à 100 ans

	Solution 100	Temporaire à 100 ans
<b>Description du produit</b>	Assurance vie permanente avec taux de primes, valeurs libérées réduites et valeurs de rachat garantis	Assurance vie permanente assortie de primes garanties
<b>Profil de la clientèle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection d'assurance vie permanente abordable sans aucune modification des primes</li> <li>• Accès aux valeurs de rachat pour répondre aux besoins d'urgence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection d'assurance vie permanente abordable sans aucune modification des primes</li> </ul>
<b>Âges à l'établissement (à l'anniversaire le plus proche)</b>	De 0 à 75 ans	De 18 à 75 ans
<b>Durée de la protection</b>	Viagère, entièrement libérée à l'âge de 100 ans	Viagère, entièrement libérée à l'âge de 100 ans
<b>Protection minimale</b>	25 000 \$ jusqu'à 65 ans 10 000 \$ de 66 à 75 ans	25 000 \$ jusqu'à 65 ans 10 000 \$ de 66 à 75 ans
<b>Protection maximale</b>	20 000 000 \$	20 000 000 \$
<b>Montant de protection maximal pour les ventes à distance</b>	20 000 000 \$	
<b>Classification des risques</b>	<b>Tous les montants</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Standard non-fumeur</li> <li>• Standard fumeur</li> </ul>	<b>Tous les montants</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Standard non-fumeur</li> <li>• Standard fumeur</li> </ul>
<b>Type de protection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vie unique</li> <li>• Conjointe payable au premier décès (2 personnes assurées)</li> <li>• Conjointe payable au dernier décès (2 personnes assurées)</li> <li>• Vie multiple (2 personnes assurées)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vie unique</li> <li>• Conjointe payable au premier décès (2 personnes assurées)</li> <li>• Conjointe payable au dernier décès (2 personnes assurées)</li> <li>• Vie multiple (2 personnes assurées)</li> </ul>
<b>Primes</b>	Taux de primes nivelés garantis jusqu'à l'âge de 100 ans	Taux de primes nivelés garantis jusqu'à l'âge de 100 ans
<b>Paliers de primes</b>	Moins de 100 000 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ à 499 999 \$ 500 000 \$ et plus	Moins de 100 000 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ à 499 999 \$ 500 000 \$ à 999 999 \$ 1 000 000 \$ et plus
<b>Frais de police annuels</b>	50 \$ (régime de base), 0 \$ (avenant)	50 \$ (régime de base), 0 \$ (avenant)
<b>Facteur modal pour la prime mensuelle</b>	0,09	0,09
<b>Transformation</b>	Non transformable	Non transformable
<b>Options de transformation</b>	s. o.	s. o.
<b>Valeurs de la police</b>	Valeurs de rachat et valeurs libérées réduites garanties à partir de la 10 <sup>e</sup> année	s. o.
<b>Garanties complémentaires offertes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exonération des primes</li> <li>• Exonération des primes pour le payeur</li> <li>• Assurabilité garantie</li> <li>• Décès et mutilation accidentels</li> <li>• Protection vie pour enfants</li> <li>• Protection maladies graves pour enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exonération des primes</li> <li>• Assurabilité garantie</li> <li>• Décès et mutilation accidentels</li> <li>• Protection vie pour enfants</li> <li>• Protection maladies graves pour enfants</li> </ul>
<b>Avenants d'assurance offerts</b>	Série Solution Protection MG et Protection MG Plus Protection crédit pour invalidité de l'Empire Vie	Série Solution Protection MG et Protection MG Plus Protection crédit pour invalidité de l'Empire Vie

# Assurance vie permanente avec participation

## AssurMax

## Optimax Patrimoine

<b>Description du produit</b>	Assurance vie permanente garantie avec participation assortie des valeurs de rachat à long terme et de taux du coût de l'assurance nivelés inférieurs	Assurance vie permanente garantie avec participation assortie de valeurs de rachat plus élevées au début qui s'accumulent avec report d'impôt
<b>Profil de la clientèle</b>	Convient aux clientes et aux clients souhaitant inclure une assurance vie dans leur planification successorale et appréciant la croissance des valeurs de rachat à long terme à l'abri de l'impôt	Convient aux clientes et aux clients souhaitant avoir des valeurs de rachat dans les premières années ou tout au long de leur vie, ou qui aimeraient avoir une stratégie de sortie à faible risque advenant que leurs besoins changent
<b>Âges à l'établissement</b>	De 0 à 75 ans (à l'anniversaire le plus proche)	De 0 à 75 ans (à l'anniversaire le plus proche)
<b>Durée de la protection</b>	Viagère, entièrement libérée à l'âge de 100 ans	Viagère, entièrement libérée à l'âge de 100 ans
<b>Protection minimale</b>	10 000 \$ de 0 à 17 ans 25 000 \$ de 18 à 65 ans 10 000 \$ de 66 à 75 ans	10 000 \$ de 0 à 17 ans 25 000 \$ de 18 à 65 ans 10 000 \$ de 66 à 75 ans
<b>Protection maximale</b>	20 000 000 \$	20 000 000 \$
<b>Montant de protection maximal pour les ventes à distance</b>	20 000 000 \$	
<b>Classification des risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants (âges à l'établissement de 0 à 17 ans)</li> <li>• Standard non-fumeur</li> <li>• Standard fumeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants (âges à l'établissement de 0 à 17 ans)</li> <li>• Standard non-fumeur</li> <li>• Standard fumeur</li> </ul>
<b>Type de protection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vie unique</li> <li>• Conjointe payable au premier décès (2 personnes assurées)</li> <li>• Conjointe payable au dernier décès (2 personnes assurées)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vie unique</li> <li>• Conjointe payable au premier décès (2 personnes assurées)</li> <li>• Conjointe payable au dernier décès (2 personnes assurées)</li> </ul>
<b>Primes</b>	Primes nivelées garanties	Primes nivelées garanties
<b>Options de paiement</b>	<b>8 primes</b> – primes payables les 8 premières années <b>10 primes</b> – primes payables les 10 premières années <b>20 primes</b> – primes payables les 20 premières années Primes viagères – primes payables jusqu'à l'âge de 100 ans	<b>8 primes</b> – primes payables les 8 premières années <b>10 primes</b> – primes payables les 10 premières années <b>20 primes</b> – primes payables les 20 premières années Primes viagères – primes payables jusqu'à l'âge de 100 ans
<b>Paliers de primes</b>	s. o.	s. o.
<b>Frais de police annuels</b>	50 \$ (régime de base)	50 \$ (régime de base)
<b>Facteur modal pour la prime mensuelle</b>	0,09	0,09
<b>Options de participation</b>	<b>Options de participation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Versement en espèces*</li> <li>• Bonifications d'assurance libérée</li> <li>• Réduction de la prime annuelle</li> <li>• Participations capitalisées*</li> <li>• Protection enrichie (garantie à vie)**</li> </ul>	<b>Compte auxiliaire (non exempté)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque police avec participation comprend un compte auxiliaire. Ce compte permet de faire des dépôts uniques pour couvrir les primes futures.</li> <li>• Il est possible de déposer et de retirer des sommes en tout temps.</li> <li>• L'intérêt gagné est assujéti à l'impôt sur le revenu.</li> </ul>
<b>Transformation</b>	Non transformable	Non transformable
<b>Avance sur police</b>	Oui, montant minimal de 250 \$, jusqu'à concurrence de la totalité de la valeur d'avance disponible	Oui, montant minimal de 250 \$, jusqu'à concurrence de la totalité de la valeur d'avance disponible
<b>Garanties complémentaires offertes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exonération des primes</li> <li>• Assurabilité garantie</li> <li>• Décès et mutilation accidentels</li> <li>• Protection vie pour enfants</li> <li>• Protection maladies graves pour enfants</li> <li>• Invalidité ou décès du payeur (exonération des primes pour enfants)</li> <li>• Option de dépôt additionnel (ODA)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exonération des primes</li> <li>• Assurabilité garantie</li> <li>• Décès et mutilation accidentels</li> <li>• Protection vie pour enfants</li> <li>• Protection maladies graves pour enfants</li> <li>• Invalidité ou décès du payeur (exonération des primes pour enfants)</li> <li>• Option de dépôt additionnel (ODA)</li> </ul>
<b>Avenants d'assurance offerts</b>	Série Solution Protection MG et Protection MG Plus Protection crédit pour invalidité de l'Empire Vie	Série Solution Protection MG et Protection MG Plus Protection crédit pour invalidité de l'Empire Vie
<b>Caractéristiques spéciales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurance vie conjointe payable au premier décès avec option, pour le survivant, de transformation de la police et assurance temporaire de 90 jours pour la personne survivante après le décès de la première personne assurée.</li> <li>• Assurance temporaire en vertu de l'option de participation Protection enrichie transformable en une assurance permanente*.</li> <li>• Toutes les polices avec participation comportent une garantie selon laquelle le barème de participation ne sera jamais inférieur à zéro.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurance vie conjointe payable au premier décès avec option, pour le survivant, de transformation de la police et assurance temporaire de 90 jours pour la personne survivante après le décès de la première personne assurée.</li> <li>• Assurance temporaire en vertu de l'option de participation Protection enrichie transformable en une assurance permanente*.</li> <li>• Toutes les polices avec participation comportent une garantie selon laquelle le barème de participation ne sera jamais inférieur à zéro.</li> </ul>
<small>* Sous réserve de conditions particulières. Veuillez consulter le contrat pour connaître les détails.</small>		

# Assurance vie à établissement garanti

## Protection vie garantie<sup>MD</sup>

<b>Description du produit</b>	Assurance vie à établissement garanti permanente sans participation, assortie de primes nivelées garanties, de valeurs de rachat garanties et de valeurs libérées réduites
<b>Profil des clients</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune question relative à l'état de santé ou au mode de vie</li> <li>• Doit être une personne résidente du Canada aux fins de l'impôt</li> <li>• La personne assurée doit être la personne titulaire de police. Aucun transfert de propriété n'est permis.</li> <li>• Montant de protection maximal viager en fonction de l'âge à l'établissement</li> <li>• Prestations limitées durant les deux premières années de police</li> </ul>
<b>Âges à l'établissement</b>	De 40 à 75 ans (âge au plus proche anniversaire)
<b>Durée de la protection</b>	Protection viagère, entièrement libérée à l'âge de 95 ans
<b>Protection minimale</b>	5 000 \$
<b>Protection maximale (maximum viager)</b>	De 40 à 75 ans à l'établissement : 50 000 \$
<b>Montant de protection maximal pour les ventes à distance</b>	De 40 à 75 ans à l'établissement : 50 000 \$
<b>Classification des risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les montants</li> <li>• Standard non-fumeur</li> <li>• Standard fumeur</li> </ul>
<b>Type de protection</b>	Vie individuelle seulement
<b>Primes</b>	Taux de primes nivelés garantis jusqu'à l'âge de 95 ans
<b>Paliers de primes</b>	Aucun
<b>Frais de police annuels</b>	50 \$ (régime de base)
<b>Facteur modal pour la prime mensuelle</b>	0,09
<b>Transformation</b>	s. o.
<b>Options de transformation</b>	Aucune
<b>Valeurs de la police</b>	Valeurs de rachat garanties débutant au 5 <sup>e</sup> anniversaire de police Valeurs libérées réduites débutant au 8 <sup>e</sup> anniversaire de police
<b>Garanties complémentaires offertes</b>	Aucune
<b>Avenants d'assurance offerts</b>	Aucun
<b>Caractéristiques du régime</b>	<p>Si un décès de cause naturelle survient au cours des 24 premiers mois de la prise d'effet ou de la remise en vigueur de la police, le montant versé au décès est limité aux primes versées au cours de la période de 24 mois, sans intérêt.</p> <p>Si la personne assurée décède de cause accidentelle au cours des deux premières années de la prise d'effet ou de la remise en vigueur du contrat, nous paierons le capital assuré de la police (sous réserve de certaines restrictions).</p> <p>Si la personne assurée décède de quelque cause que ce soit à compter du deuxième anniversaire du contrat ou de la remise en vigueur du contrat, nous paierons le capital assuré de la police.</p>

# Assurance maladies graves

	Protection MG	Protection MG Plus																								
<b>Type de régime</b>	<p><b>Protection MG 10</b> – Assurance maladies graves renouvelable tous les 10 ans jusqu'à l'âge de 75 ans, dont les primes garanties augmentent tous les 10 ans</p> <p><b>Protection MG 20</b> – Assurance maladies graves renouvelable tous les 20 ans jusqu'à l'âge de 75 ans, dont les primes garanties augmentent tous les 20 ans</p>	<p><b>Protection MG Plus 10</b> – Assurance maladies graves de 10 ans renouvelable et transformable jusqu'à l'âge de 75 ans, dont les primes garanties augmentent tous les 10 ans</p> <p><b>Protection MG Plus 20</b> – Assurance maladies graves de 20 ans renouvelable et transformable jusqu'à l'âge de 75 ans, dont les primes garanties augmentent tous les 20 ans</p> <p><b>Protection MG Plus 75</b> – Assurance maladies graves jusqu'à l'âge de 75 ans, assortie de primes nivelées garanties</p> <p><b>Protection MG Plus 100 15 primes</b> – Assurance maladies graves jusqu'à l'âge de 100 ans, assortie de primes nivelées garanties payables les 15 premières années</p>																								
<b>Clientèle cible</b>	Convient aux clientes et aux clients qui veulent avoir une protection d'assurance maladies graves abordable sans l'appréciation des risques de l'assurance maladies graves traditionnelle	Convient aux clientes et aux clients qui veulent avoir une protection pour maladies graves complète avec une option de remboursement des primes si aucune demande de règlement n'est soumise																								
<b>Âges à l'établissement</b>	<p><b>Protection MG 10</b> – De 18 à 65 ans (à l'anniversaire le plus proche)</p> <p><b>Protection MG 20</b> – De 18 à 55 ans (à l'anniversaire le plus proche)</p>	<p><b>Protection MG Plus 10</b> – De 18 à 65 ans (à l'anniversaire le plus proche)</p> <p><b>Protection MG Plus 20</b> – De 18 à 55 ans (à l'anniversaire le plus proche)</p> <p><b>Protection MG Plus 75</b> – De 18 à 65 ans (à l'anniversaire le plus proche)</p> <p><b>Protection MG Plus 100 15 primes</b> – De 18 à 65 ans (à l'anniversaire le plus proche)</p>																								
<b>Durée de la protection</b>	Jusqu'à l'âge de 75 ans	Jusqu'à l'âge de 75 ans																								
<b>Limites de la protection</b>	De 25 000 \$ à 75 000 \$	De 25 000 \$ à 2 000 000 \$																								
<b>Type de protection</b>	Vie individuelle	Vie individuelle ou vie multiple (maximum 2 personnes assurées)																								
<b>Maladies assurées</b> (voir le contrat pour connaître les détails)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cancer (mettant la vie en danger)</li> <li>• Pontage aortocoronarien</li> <li>• Crise cardiaque</li> <li>• Accident vasculaire cérébral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opération de l'aorte</li> <li>• Anémie aplastique</li> <li>• Méningite purulente</li> <li>• Tumeur cérébrale bénigne</li> <li>• Cécité</li> <li>• Cancer (mettant la vie en danger)</li> <li>• Coma</li> <li>• Pontage aortocoronarien</li> <li>• Surdité</li> <li>• Démence, y compris la maladie d'Alzheimer</li> <li>• Crise cardiaque</li> <li>• Remplacement ou réparation d'une valvule cardiaque</li> <li>• Insuffisance rénale</li> <li>• Perte d'autonomie</li> <li>• Perte de membres</li> <li>• Perte de l'usage de la parole</li> <li>• Défaillance d'un organe vital avec inscription sur une liste d'attente en vue d'une greffe</li> <li>• Greffe d'un organe vital</li> <li>• Maladie du motoneurone</li> <li>• Sclérose en plaques</li> <li>• Infection au VIH contractée au travail</li> <li>• Paralyse</li> <li>• Maladie de Parkinson et syndromes parkinsoniens atypiques</li> <li>• Brûlures graves</li> <li>• Accident vasculaire cérébral</li> </ul>																								
<b>Classification des risques</b>	• Risques standards (non-fumeur et fumeur) (surprimes non offertes)	• Risques standards (non-fumeur et fumeur) (surprimes offertes)																								
<b>Frais de police annuels</b>	50 \$ (régime de base), 0 \$ (avenant)	50 \$ (régime de base), 0 \$ (avenant)																								
<b>Période d'attente</b>	30 jours (à moins d'indication contraire)	30 jours (à moins d'indication contraire)																								
<b>Transformation</b>	Non transformable	Jusqu'à l'âge de 65 ans – Protection MG Plus 10 ou Protection MG Plus 20 transformables en Protection MG Plus 75 ou en Protection MG Plus 100 15 primes																								
<b>Garanties complémentaires offertes</b>	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exonération des primes</li> <li>• Décès et mutilation accidentels</li> <li>• Protection vie pour enfants</li> <li>• Protection MG pour enfants</li> </ul>																								
<b>Avenants d'assurance offerts</b>	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Série Solution (régimes d'assurance temporaire et d'assurance permanente)</li> <li>• Protection MG Plus (régime d'assurance maladies graves)</li> </ul>																								
<b>Avenant de remboursement de primes au rachat ou à l'échéance</b>	Non offert	<p>Âges à l'établissement : de 18 à 55 ans (à l'anniversaire le plus proche)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Protection MG Plus 10/20/75 :</th> <th colspan="2">Protection MG Plus 100 15 primes :</th> </tr> <tr> <th colspan="2">% de remboursement des primes admissibles - à compter de la 15<sup>e</sup> année ou de l'âge tarifé de 60 ans, selon la dernière éventualité</th> <th colspan="2">% de remboursement des primes admissibles</th> </tr> <tr> <th>Âge atteint de la personne assurée</th> <th>%</th> <th>Anniversaire de la police</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>60 à 64 ans</td> <td>70 %</td> <td>1<sup>er</sup> au 14<sup>e</sup> anniversaire</td> <td>0 %</td> </tr> <tr> <td>65 à 69 ans</td> <td>80 %</td> <td rowspan="3">15<sup>e</sup> anniversaire et par la suite</td> <td rowspan="3">100 %</td> </tr> <tr> <td>70 à 74 ans</td> <td>90 %</td> </tr> <tr> <td>75 ans</td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table>	Protection MG Plus 10/20/75 :		Protection MG Plus 100 15 primes :		% de remboursement des primes admissibles - à compter de la 15 <sup>e</sup> année ou de l'âge tarifé de 60 ans, selon la dernière éventualité		% de remboursement des primes admissibles		Âge atteint de la personne assurée	%	Anniversaire de la police	%	60 à 64 ans	70 %	1 <sup>er</sup> au 14 <sup>e</sup> anniversaire	0 %	65 à 69 ans	80 %	15 <sup>e</sup> anniversaire et par la suite	100 %	70 à 74 ans	90 %	75 ans	100 %
Protection MG Plus 10/20/75 :		Protection MG Plus 100 15 primes :																								
% de remboursement des primes admissibles - à compter de la 15 <sup>e</sup> année ou de l'âge tarifé de 60 ans, selon la dernière éventualité		% de remboursement des primes admissibles																								
Âge atteint de la personne assurée	%	Anniversaire de la police	%																							
60 à 64 ans	70 %	1 <sup>er</sup> au 14 <sup>e</sup> anniversaire	0 %																							
65 à 69 ans	80 %	15 <sup>e</sup> anniversaire et par la suite	100 %																							
70 à 74 ans	90 %																									
75 ans	100 %																									
<b>Avenant de remboursement de primes au décès</b>	Non offert	<p>Âge à l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection MG Plus 10 – De 18 à 65 ans (à l'anniversaire le plus proche)</li> <li>• Protection MG Plus 20 – De 18 à 55 ans (à l'anniversaire le plus proche)</li> <li>• Protection MG Plus 75 – De 18 à 65 ans (à l'anniversaire le plus proche)</li> <li>• Protection MG Plus 100 15 primes – De 18 à 65 ans (à l'anniversaire le plus proche)</li> </ul>																								
<b>Garanties intégrées</b> (voir le contrat pour connaître les détails)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection d'assurance vie avec prestation ponctuelle de 1 000 \$ au décès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection d'assurance vie avec prestation ponctuelle de 1 000 \$ au décès</li> <li>• Garantie en cas de maladie ne menaçant pas la vie de 15 % (maximum de 2 paiements) jusqu'à un montant maximal de 50 000 \$</li> <li>• Services de conciergerie médicale (garantie non contractuelle)</li> </ul>																								

## RÉSERVÉ AUX CONSEILLÈRES ET AUX CONSEILLERS

### **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**

259, rue King Est  
Kingston ON K7L 3A8

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fièrement canadienne en activité depuis 1923. Elle offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite.

Sa mission est d'aider les Canadiennes et les Canadiens à obtenir avec simplicité, rapidité et facilité les produits et les services dont ils ont besoin pour se constituer un patrimoine, générer un revenu et atteindre la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur les réseaux sociaux avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez [empire.ca](http://empire.ca) pour obtenir de l'information additionnelle, y compris ses notes courantes et ses résultats financiers.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

<sup>MD</sup> Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.

<sup>MC</sup> Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.  
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

**Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>**  
[empire.ca](http://empire.ca) [info@empire.ca](mailto:info@empire.ca) 1 877 548-1881

